



AUX HABITANTS DE BELMONT

LOCATION DU REFUGE DE MALATETE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer le nouveau tarif du refuge forestier de Malatête, inauguré le 5 mai 2012.

Nous vous rappelons que son utilisation est réservée exclusivement aux habitants de Belmont qui, par leur générosité, ont permis sa reconstruction.

Dès le 21 juin 2017, le tarif de location a été fixé à CHF 100.- par jour au lieu de CHF 150.-, du lundi au dimanche. Le refuge de Malatête n'étant pas alimenté en électricité, il est loué **uniquement** du 1^{er} avril au 31 octobre. Le règlement d'utilisation et la demande de location, se trouvent sur notre site internet www.belmont.ch. Pour connaître les disponibilités, pour une visite des lieux ou pour tout autre renseignement, merci d'appeler, pendant les heures de bureau, le Greffe municipal au 021 721 17 21 ou adresser un courriel à mail@belmont.ch

En vous souhaitant à tous un bel été, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos très cordiales salutations.

Juin 2017

Votre municipalité